

RFP ASSISTANCE AU MPE
BULLETIN QUESTIONS / REPONSES N°1

N°	QUESTIONS	REPONSES
1	Bien vouloir clarifier si la présentation des diplômes/certificats/lettres de recommandation est requise pour justifier des qualifications et expériences des experts proposés.	Oui, tel que mentionné dans les exigences, toute expérience doit être justifiée.
2	Est-ce que les références demandées doivent être accompagnées par des attestations/certificats de bonne exécution ?	Oui, le soumissionnaire devra prouver tel que mentionné dans le formulaire TECH-4 que le « <i>Consultant a réalisé avec succès des projets similaires en termes de contenu, de complexité, de valeur, de durée et de volume aux services sollicités dans cette procédure de Passation de marchés.</i> ». En cours d'évaluation, le panel se réserve le droit de vérifier la véracité des références données.
3	Bien vouloir confirmer si le soumissionnaire a la possibilité de proposer une période de base plus longue que l'année optionnelle, vues la délicatesse et la quantité des livrables attendus.	Le consultant a la possibilité de proposer une période de base plus longue que l'année optionnelle. Néanmoins, il convient de préciser, comme d'ailleurs indiqué dans la RFP, que la notation du plan de travail se fera selon les critères ci-après : <ul style="list-style-type: none"> (i) Réalisme du plan de travail, sa conformité aux TDRs et cohérence par rapport à la méthodologie proposée ; (ii) Cohérence avec la méthodologie proposée ; (iii) Une distribution adéquate des tâches dans l'équipe mobilisée ; (iv) Adéquation et réalisme des échéanciers pour l'atteinte des objectifs de la mission dans les délais impartis.
4	<i>Section IV Formulaire TECH 2A (Page 66). La Section IV – Formulaire TECH 2A indique que le Consultant doit fournir :</i>	OUI vous devez fournir tous les trois (3) éléments conformément aux exigences de la RFP.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les états financiers audités des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des auditeurs. • Les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des déclarations fiscales. • La preuve d'un financement dédié à la mise en œuvre des services de consultants, confirmée par un représentant autorisé du Consultant. <p>Devons-nous fournir ces trois éléments ou seulement l'un d'entre eux ?</p>	
5	<p>Section V – Description des services attendus – Période de base – Tâche 7 (Page 109). Il est indiqué, dans le descriptif de la tâche 7 que : « Les frais de location de la salle et de restauration pour les ateliers sont pris en charge par le MCA-Sénégal II. »</p> <p>Le MCA-Sénégal II prend-il en charge les frais de location de la salle et de restauration uniquement pour les ateliers associés à la tâche 7, ou pour tous les ateliers décrits dans les termes de références (notamment les formations associées à la tâche 4 ; Page 107) ?</p>	<p>Les frais de location de la salle et de restauration de tous les ateliers sont pris en charge par MCA Sénégal II</p>
6	<p>Section V – Description des services attendus – Période optionnelle – Tâche 4 (Page 111). Les termes de références demandent la production des rapports suivants dans le cadre de la tâche 4 de la période optionnelle : «</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer les rapports annuels : il est attendu du consultant l'élaboration d'un rapport annuel à la fin de chaque année qui contiendra, la synthèse des activités mises en œuvre, les recommandations et les perspectives pour l'année suivante. • Produire le rapport final : le consultant devra élaborer et soumettre un rapport final avant la fin du contrat, sous un format (structure et contenu) approuvé par le MCA. » <p>Nous comprenons que nous devons soumettre un rapport final à l'issue de chacune des périodes de la mission (période de base et</p>	<p>Pour chaque période du contrat, la base comme l'option, un rapport annuel devra être élaboré qui synthétise les modalités de mise en œuvre du projet (contraintes, difficultés, leçons apprises, etc.) De plus, un rapport final de la mission est attendu, qui éventuellement intègre les leçons apprises lors de l'assistance technique et des recommandations d'amélioration concernant le pilotage et la coordination des réformes du secteur électrique</p>

	optionnelle). Si c'est bien le cas, quelle différence en termes de contenu doit être faite entre les rapports finaux et les rapports annuels ?							
7	<p>Section V – Organisation de la mission et des livrables – Livrables d'option 1 – N°4 (Page 113). Les rapports suivants figurent parmi les livrables attendus de la période optionnelle :</p> <table border="1"> <tr> <td>4</td> <td>4 rapports pertinents sur demande</td> <td></td> <td>A préciser dans l'ordre de service</td> <td>1 semaine après réception des commentaires de MCA</td> <td>4*3%</td> </tr> </table> <p>Serait-il possible d'avoir plus de précisions sur les thématiques qui pourraient être traitées dans de le cadre de ces rapports ?</p>	4	4 rapports pertinents sur demande		A préciser dans l'ordre de service	1 semaine après réception des commentaires de MCA	4*3%	<p>Les thématiques des rapports à la demande ne peuvent pas être prédéterminés à l'avance. Les thématiques dépendront des besoins identifiés par le Ministère du Pétrole et des Energies mais elles concerneront des questions spécifiques aux réformes de l'électricité.</p>
4	4 rapports pertinents sur demande		A préciser dans l'ordre de service	1 semaine après réception des commentaires de MCA	4*3%			
8	Est-ce que le Consultant doit avoir des bureaux au Sénégal ?	La mission commande la présence d'une partie du personnel sur place (résident)						
9	Est-ce que les livrables seront en papier ou en version électronique ?	Les livrables sont en format électronique.						
10	Le contrat est il en hors taxes ou en toutes taxes ?	Le contrat sera en hors taxes hors douanes						
11	(Page 51 -1.2 Expériences) Le soumissionnaire doit -il se limiter aux trois références demandées ou peut-il en fournir d'autres ?	Pour chaque référence demandée dans la DP, le soumissionnaire doit proposer autant de références qu'il possède pour maximiser ses chances d'avoir la note maximale						
12	Le Chef de mission doit-il être résident permanent ?	Il n'est pas prévu que le chef de mission soit résident permanent. Néanmoins, comme il est mentionné dans les Termes de référence, la portée de la mission notamment sur les modalités de mise en œuvre des réformes envisagées et les bénéfices attendus, d'une part, et les défis qui sont liés auxdites réformes, commandent la présence d'une partie du personnel sur place (résident) pour le pilotage et la conduite confortable des différentes tâches confiées						
13	Pourquoi le contrat est scindé en période de base et en options ? – Y'a-t-il une liaison entre la base et les options ?	Il y a un lien entre la période de base et la période optionnelle. A titre d'exemple pour certains livrables la période d'option constitue une continuité des travaux de la période de base. C'est le cas notamment						

		l'élaboration du PIMC dans la période de base et son actualisation dans la phase optionnelle
14	Filiale : les références d'un membre du groupe sera t elles considérées dans l'évaluation ?	Ce sont les références du soumissionnaire qui sont évaluées. S'il s'agit d'un groupement, les références de chaque membre du groupement doivent être fournies. Les références des sous-traitants ne sont pas prises en compte.
15	Le soumissionnaire peut-il proposer de modifier la durée des périodes ?	Comme indiquée dans la réponse à la question n° 3 ci-avant, le soumissionnaire peut proposer de modifier la durée des périodes. Toutefois, l'évaluation du plan de travail proposée se fera selon les critères ci-après : <ul style="list-style-type: none"> (i) Réalisme du plan de travail, sa conformité aux TDRs et cohérence par rapport à la méthodologie proposée ; (ii) Cohérence avec la méthodologie proposée ; (iii) Une distribution adéquate des tâches dans l'équipe mobilisée ; (iv) Adéquation et réalisme des échéanciers pour l'atteinte des objectifs de la mission dans les délais impartis